

# Entre plus de démocratie et défiance

**Guy Groux**, Centre de recherches politiques (CEVIPOF), Sciences Po Paris.

Deux regroupements particuliers ont récemment fait événement et ont marqué l'action syndicale : « Le pouvoir de vivre » et « Plus jamais ça ! ». Il s'agit de coalitions réunissant de très nombreuses organisations parmi lesquelles la CFDT, la Fondation Hulot, Emmaüs, ATD-Quart-Monde pour la première, et pour la seconde, la CGT, la FSU, Solidaires, ATTAC, « Les Amis de la Terre », Oxfam ou la Confédération paysanne. Il s'agit là d'initiatives importantes car elles montraient la prise en charge par les syndicats de revendications sociétales, en l'occurrence celles liées au « climat et à l'environnement », qui débordaient les revendications traditionnelles ou immédiates. Certes, ces initiatives n'ont pas toujours eu le succès escompté mais le simple fait de les mentionner, implique de nouvelles réflexions. Elles témoignent à leur manière, d'un long processus (contradictoire) par lequel s'est instituée toute une série de liens entre le syndicalisme et certaines mobilisations qui se situent hors du monde du travail. C'est ce processus que ce texte prendra pour objet à partir de deux points précis : les relations entre « luttes sociétales et nouveaux droits sociaux » et par ailleurs l'état des rapports entre « syndicats et mobilisations nouvelles » face à un fait de plus en plus présent dans la société française, à savoir la crise des institutions.

## La dissémination des luttes ? Une tendance accrue

Aujourd'hui, le contexte des mobilisations collectives est très différent de celui des années 1970 et des nouveaux mouvements sociaux qui allaient marquer la sociologie des mobilisations collectives. Bien avant les textes de Jérôme Fourquet sur « L'archipel français », de nombreux travaux universitaires avaient mis l'accent sur l'existence de sociétés modernes de plus en plus fragmentées ou éclatées<sup>1</sup>. Par ailleurs, s'est approfondie depuis plus de vingt ans, une crise du politique, de la représentation politique et plus généralement des institutions. D'où des contextes qui ont abouti à un éclatement accru des mobilisations collectives. Les tendances à la dissémination des luttes apparues dès l'après-1968 – femmes, luttes « anti-nucléaire », immigrés, etc. – se sont beaucoup amplifiées, donnant lieu à des mouvements toujours plus nombreux, toujours plus spécifiques et se voulant plus autonomes, comparés aux luttes d'hier qui restaient souvent en lien (direct ou non) aux partis de gauche et aux syndicats<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, et plus que jamais, on est face à de « nouveaux imaginaires militants ». Ou au fameux « rhizome » de Gilles Deleuze et Félix Guattari qui, comme Michel Foucault, évoquaient le local, le multiple, le spécifique ou le différent, comme traits essentiels des mobilisations les plus nouvelles. En d'autres termes, ces dernières renvoient pour ceux qui y adhèrent, à des sentiments d'appartenance immédiats voire essentialisés (genre(s), race(s), indigénisme, antispécisme ou causes politiques mais toujours plus fragmentées et singulières). Il s'agit là de « communs immédiats » qui désormais s'incarnent dans des « communautés de luttes » dont le « spécifisme assumé » les conduit à une « autonomie revendiquée » qui implique un lien ambigu aux institutions établies, parmi lesquelles l'institution syndicale<sup>3</sup>. Mais pour prendre la mesure de cet état de fait, il faut d'abord le mettre en perspective avec des contextes où l'apport des nouvelles mobilisations au syndicalisme fut et reste indéniable et durable.

**1.** Parmi de nombreux travaux : Michel Wieviorka (dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La Découverte, 1997 ; Jérôme Fourquet, *L'Archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Seuil, 2019.

**2.** Dans la période, à propos du féminisme, l'ouvrage pionnier de Margaret Maruani, *Les syndicats à l'épreuve du féminisme*, Syros, 1979. Sur les mouvements sociaux en général, l'article également pionnier d'Alain Touraine, « Les nouveaux conflits sociaux », *Sociologie du travail*, 1975, 171.

**3.** Pour une première approche de la notion de « communautés de luttes », Guy Groux, *Vers un renouveau du conflit social ?* Bayard, 1998.

**Communautés de luttes, nouveaux droits et démocratie sociale**

Par-delà ce qui les distingue, une constante demeure entre les communautés de luttes actuelles et les mouvements sociaux de l'après-1968. De façon évidente, leur but essentiel visait ou visent la création de nouveaux droits, des droits qui interviennent non seulement dans des champs globaux ou sociétaux mais par contrecoup dans le monde du travail et donc sur l'action syndicale. Cet état de fait est patent tout au long des cinquante dernières années. Les mouvements sociaux d'hier, comme aujourd'hui les communautés de luttes, ont beaucoup contribué et contribuent toujours à la

naissance de droits et de garanties collectives, en rapport ou non avec les syndicats. Les mouvements de femmes ont certes eu pour conséquence la loi sur l'IVG mais aussi l'exigence de l'égalité femmes-hommes. Il s'agit là d'un thème revendicatif devenu majeur dans les entreprises et dans le droit social avec l'adoption de nombreux textes, tels entre autres la loi Roudy (1983), la parité au sein des IRP (2015)<sup>4</sup> ou l'index d'égalité professionnelle (2019), etc. Dans bien d'autres domaines, le même constat existe à propos de textes sur le racisme, les discriminations ethniques ou de genre, les questions de dignité, la lutte contre le harcèlement sexuel et moral ou la responsabilité sociale et écono-

4. IRP : Instances représentatives des personnels.



Source : Manuel Rodrigues-Martins

mique (RSE) liée au développement durable. Voire ce que Marie-Anne Frison-Roche nomme les « buts monumentaux de la compliance », lorsqu'ils concernent dans certains contextes d'entreprise, le respect des droits humains et le changement climatique<sup>5</sup>.

À l'évidence, la plupart de ces nouveaux droits recomposent en profondeur le champ de la démocratie sociale et l'action des syndicats dans de nombreux registres. La démocratie ne concerne pas seulement des procédures ou des garanties collectives comme le vote, la représentation notamment politique ou syndicale et la liberté d'information et d'expression. Elle implique aussi l'émergence de thèmes et de champs dont les contours et la portée peuvent être influencés voire transformés par l'action des salariés ou des citoyens – de façon directe ou par le biais de leurs représentants. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de nouveaux droits qui entraîne un double effet : elle n'est pas seulement à la source d'une démocratie sociale élargie car de ce fait, elle confère toujours plus de légitimité à l'intervention syndicale sur des domaines qui ne relevaient pas auparavant de leurs prérogatives dans l'entreprise. En d'autres termes, démocratie sociale accrue et surcroît de légitimité syndicale se conjuguent ici de manière évidente. Certes, le syndicalisme a toujours eu pour but d'élargir ses prérogatives par l'institution de nouveaux droits, mais désormais ce qui est devenu patent, c'est que ces derniers ne découlent plus de la seule mobilisation syndicale. Concernant notamment les droits ou les acquis les plus innovants, ils découlent souvent de l'influence et de l'action de mouvements ou de communautés de luttes qui agissent à l'extérieur du monde du travail.

### La défiance à l'égard des institutions

L'analyse des rapports entre syndicats et communautés de luttes ne peut cependant pas se réduire à ce qui conforte l'intervention syndicale et la démocratie sociale. En effet, les communautés de luttes se sont développées dans un contexte de crise du politique mais aussi de crise des institutions, face auxquelles se pose et s'impose leur aspiration à un spécifisme toujours plus assumé et à une autonomie toujours plus revendiquée. C'est dans ce contexte que leur rapport au syndicalisme est aussi fortement interpellé.

D'une manière générale, la crise des institutions implique des sentiments de défiance qui touchent de larges secteurs de l'opinion publique, ce qui n'en fait cependant pas une crise globale, loin de là. Depuis une quinzaine

d'années, de grandes enquêtes scientifiques montrent que certaines institutions ou organisations suscitent en effet, peu ou très peu de défiance<sup>6</sup>. C'est le cas des instances scientifiques (taux de défiance, 17%), des hôpitaux (21%), de l'Armée (25%), de l'École (31%). En revanche, il n'en est pas de même des partis politiques (77%), des médias (70%) mais aussi des syndicats. En effet, malgré un regain de popularité suite à la pandémie due au Covid et au récent mouvement sur les retraites, ceux-ci se situent toujours à un niveau de défiance élevé (57%). C'est-à-dire à un niveau bien supérieur à ceux d'autres instances collectives ou solidaires comme la sécurité sociale (29%) ou les associations (32%).

Au-delà de ces données prises une à une, un constat éminent se dégage : parmi les instances le plus mises en cause, figurent surtout celles qui renvoient à la notion de représentation des citoyens ou des salariés. Face à elles, les communautés de luttes affichent des sentiments de défiance plus qu'évidents. En effet, si de tels sentiments purent dans les années 1970, caractériser les mouvements sociaux à l'égard des partis ou des syndicats, ils se voulaient beaucoup moins radicaux que ceux qui caractérisent dans un contexte de crise du politique et des institutions, les communautés de luttes actuelles.

En l'occurrence, le discours et l'engagement de celles-ci, renvoient souvent pour l'essentiel à trois traits : refus des pratiques de délégation, rejet de l'encadrement institutionnel des luttes et défiance élevée à l'égard des systèmes de représentation<sup>7</sup>. Poussés à bout, ces traits peuvent conduire à des pratiques de désobéissance civile qui peuvent être extrêmes<sup>8</sup>. Mais en règle générale, les communautés de luttes ne visent pas à un rejet de la démocratie comme telle. Elles visent plutôt à une refondation du champ démocratique et à des formes d'expressions immédiates – démocratie directe, référendum populaire, « autogestions nucléaires ». Ou encore à des objectifs toujours plus poussés de proximité<sup>9</sup> qui, par définition, vont à l'encontre des instances de délégation et de représentation, qu'elles relèvent du politique ou du syndical.

En résumé, on est là dans un contexte qui contredit les liens qui, de manière formelle ou informelle, avaient pu se tisser entre les syndicats et les communautés de luttes à propos des « nouveaux droits ». D'où des « liens en tensions » et souvent ambiguës par le fait de mobilisations protestataires dont l'action se déploie hors du champ du travail et qui n'ont jamais été aussi éclatées, spécifiques et autonomes.

5. Marie-Anne Frison-Roche (dir.), Les buts monumentaux de la compliance, Dalloz, 2022.

6. CEVIPOF, 2024. Cf. « Baromètre de la confiance politique » (publié chaque année depuis 2009 ; échantillon représentatif de l'ensemble des Français) ; voir aussi « Etat du dialogue social en France », (Baromètre annuel publié depuis 2018 et concernant les seuls salariés). Consultation en libre accès sur le site du CEVIPOF, Sciences Po.

7. On peut songer ici à la notion de « contre-démocratie » employée également par Pierre Rosanvalon : La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance, Seuil, 2006.

8. Marianne Debouzy, La Désobéissance civile aux États-Unis et en France. 1970-2014, Presses Universitaires de Rennes, 2016 ; Dominique Schnapper, Les Désillusions de la démocratie, Gallimard, 2024.

9. Aux États-Unis, on évoque à ce propos l'émergence des grassroots fondés sur des changements locaux de gouvernance ou encore les Community Organizing.

### Les ouvrages récents de Guy Groux

Guy Groux (avec Martial Foucault), L'État et le dialogue social, Presses de Sciences Po, 2025.

Guy Groux (dir.) (avec Daniel Cirera et Mark Kesselman), Regards croisés USA-France : mouvements et politique en temps de crise, Nancy, L'Arbre bleu, 2022.

Guy Groux (dir.) (avec Richard Robert et Martial Foucault), Le Social et le politique, CNRS Editions, 2020.